

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 31 (1984)
Heft: 6

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nismes de protection dans les communes et les établissements. L'auteur de ces lignes, uni à Walter Lehmann – son ancien camarade de service – par une estime et une amitié qui ne se démentirent jamais, évoque volontiers les années passées ensemble à faire œuvre de pionnier dans la protection civile, à élaborer les bases de l'organisation des organismes de protection, à mettre au point les premiers documents d'instruction et à organiser les premiers cours fédéraux découlant de la nouvelle loi sur la protection civile. Ensemble, nous avons «servi» dans l'ancienne section «organismes de protection» dirigée par le chef de section Rolf Bornhauser, d'abord en qualité d'inspecteurs, puis de chefs de service. A la suite de la réorganisation de l'OPFC, le 1^{er} janvier 1974, Walter Lehmann reprit la section organismes de protection I au sein de la division nouvellement créée de l'organisation. C'était là une grande et multiple tâche, lourde de responsabilité, qu'il assuma, jusqu'au dernier moment, avec la modestie, mais aussi avec les qualités humaines et les connaissances qui lui étaient propres. Le 1^{er} janvier 1975, le Conseil fédéral le nomma chef de section et suppléant du chef de division.

Le nom de Walter Lehmann et sa personnalité resteront liés au dévelop-

pement de la protection civile moderne. Mentionnons, brièvement, quelques-uns des principaux projets à l'élaboration et à la réalisation desquels Monsieur Lehmann contribua d'une manière décisive grâce à l'étendue de ses connaissances: la planification générale de la protection civile, le plan d'attribution, le fractionnement et les effectifs réglementaires des organisations de protection civile, les degrés de fonction dans la protection civile, l'appréciation sur le plan tactique et de l'organisation des projets de constructions de protection civile et leur aménagement; ses derniers grands travaux, pour ainsi dire, furent l'élaboration et l'introduction des mesures du plan directeur de la création de places protégées ainsi que l'adaptation aux nouvelles conditions de la planification de la protection civile dans les communes.

Les milieux de la protection civile appréciaient particulièrement en Walter Lehmann sa créativité et un adepte de solutions simples et pratiques. Il puisait son savoir et son expérience dans ses nombreuses années passées au service de la protection civile. Mais il tirait aussi de ses activités non professionnelles au bénéfice de l'organisation de protection civile de sa commune de domicile, où il fut d'abord président de la commission de

la protection civile, puis chef local. Son sens aigu des réalités, des possibilités fut certainement aussi influencé par sa fonction de membre du législatif de sa commune.

Mais les déceptions n'épargnèrent pas non plus Walter Lehmann, notamment lorsque ses projets et propositions, fruits tant de ses connaissances que de son expérience pratique, n'étaient pas réalisées conformément à ses intentions.

Pour Walter Lehmann, la collaboration directe, le dialogue avec les offices cantonaux de la protection civile et les communes, étaient une source de joie et de satisfaction. Ses interlocuteurs faisaient grand cas de sa viabilité, de sa compétence, de son expérience et y recouraient avec reconnaissance. Tous savaient qu'ils n'avaient qu'à s'adresser à lui pour être bien accueillis et bien conseillés. C'est avec un profond sentiment de gratitude que nous tous prenons congé de Walter Lehmann, notre ami, collègue, collaborateur ou supérieur. Il nous a beaucoup donné. Son souvenir demeurera en nous qui poursuivons son œuvre.

Edgar Ribi

*Chef de la division de l'organisation
Office fédéral de la protection civile*

RIVAREX SA

Votre spécialiste en Suisse romande pour l'installation d'abris publics et postes de commandement pour protection civile.

Listes de références et documentation à disposition.

RIVAREX SA, 2024 Saint-Aubin NE

Téléphone 038 55 17 77, Rue de la Gare 28

Succursale 1349 Penthaz VD

Téléphone 021 87 03 42, Route de la Gravière

Télex CH 952939

Mobilier pour centres de protection civile

études et projets, fabrication

H. NEUKOM SA

8340 Hinwil-Hadlikon ZH

Téléphone 01 937 26 91

Les lits de protection civile ACO vous font dormir comme il faut!

ils sont adaptés à leur fonction: les nouveaux lits COMODO superposables correspondent à toutes les exigences de la protection civile.

leur matériel est adéquat: construction en tubes d'acier rigides munis d'un système de fixation par fiches permettant une utilisation variée. Garniture de lit individuelle interchangeable.

ils sont conformes aux prescriptions de l'OPFC: à l'épreuve des chocs de 1 atm. et subventionnés par l'OPFC.

Venez voir notre stand d'exposition.

ils sont intéressants pour les budgets: avec toute la gamme des services, y compris l'ensemble des conseils à la clientèle.

ACO équipe avantageusement les abris de PC.

Mobilier de protection civile ACO
Allenspach & Co AG
Untere Dünnerstrasse 33
4612 Wangen bei Olten
Tél. 062 32 58 85



Volant détachable INFO-PC

Veuillez m'(nous) adresser s. v.p. des informations sur les lits de protection civile ACO superposables. Merci.

Nom: _____

Téléphone: _____

Adresse: _____

Commune: _____

